

10 Faits divers & Justice

Usurpation de titre et escroquerie
Deux suspects appréhendés

Photo : COE

Yannick Abina (G) et Serge Edzang Azeme seraient coutumiers des faits d'usurpation de titre et d'escroquerie.



Photo : COE

Le véhicule qu'ils utilisaient pour leurs basses besognes.

COE

Libreville/Gabon

LE séjour en prison de Yannick Abina n'aura donc pas suffi à lui éviter la récidive. En effet, à peine sorti de taule, ce compatriote de 38 ans, présenté comme multirécidiviste des faits d'usurpation de titres – les attributs qu'il vantait lui permettaient d'arnaquer des gens –, est de nouveau dans le collimateur de la

justice, pour avoir renoué avec ses mauvaises habitudes. Dans son sillage se trouve un autre compatriote, Serge Edzang Azeme, 34 ans, qui jouait le rôle du chauffeur et du balayeur. C'est-à-dire celui qui s'assure qu'il n'y a aucune présence policière sur les sites de rendez-vous avec les victimes. Interpellés le 21 novembre 2017, au niveau du PK 10, par les agents de la Brigade anticriminalité (BAC), les deux suspects ont été mis à la disposition de l'Etat-

major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ). Selon une source proche du dossier, les deux individus proposaient à tour de bras de nombreuses affaires alléchantes : la vente des véhicules de grand luxe, des parcelles de terrain et des maisons en location. On parle de 36 millions de francs, le gain que leur auraient procuré à ce jour ces faits d'escroquerie.

Pour ce faire, Yannick Abina avait un mode opératoire désormais bien

connu des fins limiers. Il se faisait passer pour un commandant des douanes gabonaises et se servait de ce titre ronflant pour proposer à ceux qui en exprimaient le besoin, la vente des véhicules de grand luxe à des prix défiant toute concurrence, prétextant une liquidation des voitures en question. Quand ce n'est pas des automobiles, ce sont des parcelles de terrain en vente ou des maisons en location qu'étaient miroitées à des

STRATAGÈME• Par la suite, Yannick Abina mettait son complice Serge Edzang à contribution pour les procédures administratives, histoire de gagner la confiance du pigeon, qui finissait ainsi par être roulé dans la farine. C'est le même Edzang qui, au cas où il repérait des policiers sur le lieu de la transaction, se chargeait de proposer au client un autre rendez-vous dans un endroit plus tranquille. Une fois l'argent de la vente encaissé, les deux es-

crocs présumés disparaissaient dans la nature et devenaient aussitôt injoignables au téléphone. Mais visés par des plaintes de leurs victimes, les deux acolytes ont finalement été neutralisés au PK 10 par les agents de la BAC. Conduits au poste, ils ont reconnu les faits lors de l'interrogatoire. Mis à la disposition de l'EMPIJ pour la poursuite de la procédure, ils devraient être présentés devant le parquet de Libreville au terme de l'enquête préliminaire.

Faux et usage de faux à Ndjolé

Dame Mboumba circulait avec un récépissé de la CNI acheté

LBON

Libreville/Gabon

LA supercherie dont usait dame Edwige Mboumba, de nationalité congolaise, pour circuler librement en territoire gabonais, vient d'être mise à nu par la brigade territoriale de gendarmerie de Ndjolé. En effet, au cours d'un contrôle de routine, les éléments en poste au checkpoint interceptent une passagère voyageant à bord d'un bus de transport

en provenance du Woleu-Ntem. Celle-ci se présente comme Solange Kangué, et brandit son récépissé de la Carte nationale d'identité (CNI) délivré à Libreville, le 22 décembre 2016. Après un contrôle minutieux du document, une anomalie attire l'attention de l'agent. Il s'agit de la photo qui n'est pas conforme, puisque n'ayant pas de cachet apposé dessus. L'intéressée est donc débarquée du véhicule. Au cours de l'interrogatoire qui s'ensuit, dame Kangué passe aux aveux, en révélant que le récé-



Photo : LBON

pissé litigieux est celui d'un jeune homme du quartier Bangos, à Libreville, où elle réside.

La ressortissante congolaise expliquera qu'elle a obtenu le fameux document moyennant une somme de 10 000 francs payée au propriétaire du récépissé, et qu'elle a tout simplement collé sa photo

dessus. La suspecte a enfin donné aux agents son vrai nom, c'est-à-dire Edwige Mboumba.

Au terme de l'enquête préliminaire, elle a été présentée devant le parquet de Lambaréné. Le juge d'instruction qui l'auditionnait a estimé que les faits avaient un caractère pénal. Aussi, a-t-il décidé de placer la mise en cause sous mandat de dépôt.

Dame Mboumba se trouve actuellement en détention préventive à la prison centrale de Lambaréné, en attendant son procès.

Edwige Mboumba, la suspecte.

Protection de la faune à Cocobeach

Un éléphantéau tiré in extremis d'un piège à Vombier

SCOM

Libreville/Gabon

LA cohabitation homme-éléphant est un débat qui est loin de trouver son épilogue à Cocobeach, chef-lieu du département de la Noya, et ses environs. En effet, cette espèce animale intégralement protégée continue d'être abattue par des habitants soucieux

de préserver leurs plantations de ses ravages. C'est ainsi que, n'eût été l'intervention expresse de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), un éléphantéau aurait très bien pu terminer au fond de la marmite, en fin de semaine dernière. En effet, le vendredi 24 novembre au matin, un jeune pachyderme est pris dans un piège, à Vombier, un village du département de la



Photo : D.R

Noya, à une centaine de mètres du domicile d'un certain N.O. Ce sont les barissements prolongés de l'animal, retenu prisonnier des lanières et de la gadoue, qui attirent l'attention des riverains.

Heureusement pour le jeune mammifère, les éléments de l'Agence nationale des parcs nationaux

L'éléphantéau se débattant pour sortir de la gadoue.

(ANPN) arrivent sur les lieux par hélicoptère et parviennent à libérer l'éléphantéau.

De source militaire, deux autres pachydermes n'ont pas eu cette chance, il y a deux mois. « L'un a été trucidé dans ce même village, alors que l'autre a été abattu par un chasseur en brousse », fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ).